

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE EN DATE DU 30 JUIN 2012**

**Présents** : M. Christian CHEVALEYRE, Maire,  
Melles Mylène CHAPUIS, Aurélie PASCAL (présente jusqu'à 12h), MM. Jackie DOUARRE, Gérard MAI, Mmes Véronique FAUCHER-CONVERT, Céline THENOT, Adjointes, MM. Jean-Louis DHUIT, Jean-Claude GUELON, Guy DUVERGER, Henri JOUBERT, Mmes Denise CHARBONNEL (présente jusqu'à 10h30) Anne-Marie ARNAUD-DHUIT, Mr Jean MALCROS, Mme Nadine BOST, Mr. Jean-Marie PILLER, Mmes Laetitia ACHAIBI, Pascale PERNET, Viviane BAFOIL (présente jusqu'à 11h30), Mr Jean AULAGNIER, Mme Simone MONNERIE, MM. Eric CHEVALEYRE, Patrick BESSEYRE.

**Absents avec procuration** : Melle Aurélie PASCAL à Melle Mylène CHAPUIS (à partir de 12h), Mr Gérard BERTON à Mr Jean-Marie PILLER, Mr Michel DAJOUX à Henri JOUBERT, Mme Marie-Thérèse PILANDON à Mme Nadine BOST, Mme Denise CHARBONNEL à Mr Jackie DOUARRE (à partir de 10h30), Mr Edmond BERODIAS à Mme Simone MONNERIE, Mme Viviane BAFOIL à Mr Jean AULAGNIER (à partir de 11h30), Mme Annik TRAIT-PROTIERE à Mr Eric CHEVALEYRE.

**Absents** : Mr Gérard BONNEFOY

**Secrétaire de séance** : Mme Laetitia ACHAIBI

**Ouverture de la séance à 9H00**



Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du 11 mai 2012 dont le secrétariat était assuré par Mme Céline THENOT. En l'absence de remarques particulières ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.



Deux questions complémentaires sont susceptibles, sous réserve de l'accord du conseil, d'être inscrites à l'ordre du jour. Il s'agit :

- Parc nautique : Modification du POSS
- Association les amis de l'orgue.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



Mr le Maire propose ensuite de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.



**PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Après un rapport introductif sur le plan local d'urbanisme , Mr le Maire passe la parole à M Zwenger, Vice-Président de la Communauté de communes afin qu'il puisse présenter le projet de PADD qui marque l'aboutissement d'un travail collectif de deux ans.

Globalement les orientations retenues comprennent les axes stratégiques suivants :

- 1/ Renforcer le rôle d'Ambert en lien avec son bassin
- 2/ Détecter et cultiver les projets de toute nature
- 3/ Penser économie résidentielle dans une qualité territoriale
- 4/ Innover dans un schéma "local-global" via les réseaux - Participer aux outils de cohérence territoriale sur les périmètres élargis (pays, PNR...)

Au terme d'une présentation détaillée et argumentée Mr le Maire rappelle que l'avis du conseil municipal est sollicité dans le cadre de la concertation engagée avec les conseils des communes membres. Il donne alors la parole aux élus qui souhaitent intervenir.

Mr Duverger a pris acte des explications fournies tout en relevant que ce projet ne présente pas un caractère innovant.

Mr Le Maire ainsi que Mr Aulagnier rappellent que le PADD est un document exposant des intentions et des orientations fortes lesquelles devront se traduire impérativement dans le Plan local d'urbanisme intercommunal.

Après délibération le conseil unanime prend acte des éléments présentés lors du débat et approuve le projet de plan d'aménagement et de développement durable

### **PLACE DU CHATELET**

Suite aux présentations en commission l'avis du conseil municipal est sollicité sur deux questions :

- Le projet de relocalisation du service enfance jeunesse dans de nouveaux locaux.
- Le cas échéant le devenir de l'ensemble immobilier communal situé place du Chatelet à Ambert.

Dans un premier temps il est exposé au conseil l'intérêt qu'il y aurait à regrouper l'ensemble du service enfance jeunesse famille dans un lieu unique. L'éclatement actuel sur plusieurs sites paraissant constituer un handicap tant pour les usagers que pour les agents. La commission propose de regrouper l'ensemble des services dans un lieu unique, accessible et préconise à cet effet la salle dite d'activités de la mairie annexe.

Après ouverture du débat Mr Aulagnier réagit considérant que cette présentation aurait du être assurée par un élu et non pas par un agent des services.

Mr Piller salue le travail des services mais pointe une concertation préalable jugée insuffisante.

Mme Bafoil partage cet avis et rappelle que la commune dispose également de locaux rue du midi capables d'accueillir le service.

Mme Monnerie et Mr Besseyre regrettent le manque de concertation notamment lors des réunions de commission

M Eric Chevaleyre trouve le projet séduisant et cohérent.

Mr Aulagnier se montre favorable quant à l'opportunité d'un regroupement mais émet des réserves sur la future localisation.

Après discussions le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorablement sur l'opportunité de regrouper les services du pôle enfance jeunesse dans un même lieu mais souhaite que la future localisation (mairie annexe ou autres) fasse l'objet d'études complémentaires afin d'en vérifier la pertinence.

Mr le Maire prend acte de cet accord du conseil lequel implique maintenant de réfléchir à une nouvelle destination à donner aux locaux de la place du Chatelet qui, à terme, sont appelés à être libérés.

A cet effet il donne la parole à Mr Zwenger, afin qu'il puisse présenter l'opération envisagée par la Communauté de communes concernant la manufacture d'images.

L'objectif est de créer, dans le cadre du concept « Ambert, cité du papier », un espace d'exposition dédié et référent pour des arts plastiques contemporains, en lien avec la tradition papetière et l'artothèque d'estampes existante au Centre Culturel Le Bief. Il y sera associé un lieu de production artistique dans le domaine de l'estampe, de la lithographie, de la typographie, de la gravure et d'une boutique de diffusion.

L'objectif est touristique-culturel. Il faut permettre à des expositions d'art contemporain d'être visibles. Ces dernières sont de véritables facteurs d'attractivité touristique. C'est faire entrer dans la modernité une tradition papetière multiséculaire. De plus il doit faciliter la présence d'artistes sur le territoire. L'ensemble permettant une approche globale de la question culturelle avec un lieu d'exposition, de production et de médiation pour les publics de passage mais également pour publics scolaires et les habitants.

L'opération pourrait porter sur deux bâtiments du centre ancien de la ville d'Ambert. Elle s'inscrit dans la politique de maintien de l'attractivité du centre historique et de reconquête de bâtiments vacants. Ils jouxtent l'actuelle maison de la fourme. Une réflexion de synergie entre ces deux composantes du patrimoine local est engagée.

Le premier bâtiment concerné est celui susceptible d'être libéré par le service enfance jeunesse.. Le second bâtiment situé juste à côté est actuellement propriété de la ville mais demandera des travaux de rénovation importants.

La manufacture d'image serait composée :

- Bureaux pour le centre culturel Le Bief
- Un atelier typographique
- Un atelier sérigraphie
- Un atelier gravure lithographie
- Une artothèque salle d'exposition atelier de façonnage
- Un espace partagé avec la maison de la fourme (ascenseur, salle d'exposition, boutique, toilettes)

L'ensemble est développé sur deux étages représentant environ 230 m<sup>2</sup>.

Avant de continuer la réflexion sur ce projet il est donc important pour la communauté de communes de connaître la position de principe de la Commune d'Ambert sur une éventuelle mise à disposition des bâtiments a son profit.

Mme Monnerie exprime sa satisfaction de voir le projet « cité du papier » à nouveau d'actualité. La localisation envisagée lui paraît une bonne chose car de nature à conforter le centre ville. Elle souligne néanmoins la question de la liaison rue de Goye/Place du chatelet qui n'est pas très agréable eu égard à l'entretien de la propriété du conseil général.

Mr Aulagnier juge le projet de la communauté de communes extrêmement intéressant, d'autant plus intéressant qu'il retrouve exactement le projet imaginé il y a 5/6 ans qui n'avait pas trouvé grâce aux yeux de la majorité actuelle, le projet de localisation en centre ville lui apparaissant probablement opportune.

Mr Joubert regrette l'abandon de l'idée d'une localisation dans le bâtiment de la Combe basse qui lui paraît être un lieu plus adapté.

Après discussions le conseil municipal unanime se montre favorable et donne un accord de principe pour que la Communauté de communes puisse poursuivre ses réflexions et études quant à son projet de manufacture d'images dans le cadre du concept « Ambert Cité du papier » ceci en intégrant les locaux de la ville situés place du chatelet. Il reste entendu que le conseil sera amené à se déterminer définitivement au vu de la présentation du dossier final par la Communauté de communes.

---

*.Mme Charbonnel quitte la séance à 10H30 et donne procuration à Mr Douarre.*

---

### **SCHEMA DIRECTEUR DE DESSERTE FORESTIERE**

Mr Douarre présente au conseil la première tranche du schéma directeur de desserte forestière réalisé par le centre régional de la propriété forestière (CRPF) pour le compte de la Communauté de Communes. Concernant les projets plus spécifiques à la commune d'Ambert, ils s'élèvent en tranche 1 à 184.950 € pour la partie ouest. Il indique en outre que ces travaux dont le principe a été approuvé en commission « Aménagement et développement du territoire » sont susceptibles d'être financés à hauteur de 80 %.

Concernant la deuxième tranche Mr Douarre indique que l'étude du CRPF qui vient simplement d'être finalisée fera l'objet très prochainement d'une présentation d'abord à l'ensemble des élus puis ensuite en commission. Selon les premiers éléments portés à la connaissance de la collectivité le coût de cette tranche (Ambert partie est) serait de l'ordre de 458 000€.

Le conseil prend acte de cette présentation qui n'appelle pas de délibération spécifique.

## REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR/AVENANTS AUX MARCHES

Mr Mai, adjoint, rappelle à l'assemblée les marchés conclus pour un montant global de **1 463 961,96 €** dans le cadre des travaux de création d'un réseau de chaleur et chaufferie aux granulés de bois.

Il précise que des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires pour la bonne fin de cette opération. Ces travaux peuvent être traités dans le cadre d'avenants.

Il présente au conseil l'ensemble du dossier correspondant en précisant que :

- **Les avenants concernent :**

### Lot n°3 : Equipement technique chaufferie et sous stations :

Marché initial : 400 866,00€ HT  
Travaux en plus : 43 147, 00€ HT  
Nouveau montant : 444 013, 00 € HT

### Lot n°4 : réseaux enterrés :

Marché initial : 509 443,03 € HT  
Travaux en moins : 52 426, 00 € HT  
Travaux en plus : 72 683, 00 € HT  
Nouveau montant : 529 700, 03 € HT

### Lot n°5 VRD maçonnerie

Marché initial : 385 591,45 € HT  
Travaux en moins : 126 532,90 € HT  
Travaux en plus : 178 609,30 € HT  
Nouveau montant : 437 667,85 € HT

### Récapitulatif des marchés de travaux

Désignation	Titulaire	Montants initiaux et avenants HT	Avenants HT suivant Hypothèse 2	Total HT
<b>Lot 1 : Chaudière à granulés</b>	Compte	135 340,00 y compris avenant n°1 pour 14 940,00		<b>135 340,00</b>
<b>Lot 2 : Fumisterie</b>	Beirens	32 721,48		<b>32 721,48</b>
<b>Lot 3 : Equipements techniques</b>	Bealem	400 866,00	+ 43 147,00	<b>444 013,00</b>
<b>Lot 4 : Réseau enterré</b>	Keletchian	509 443,03	- 52 426,00 + 72 683,00 + 20 257,00	<b>529 700,03</b>
<b>Lot 5 : VRD - Maçonnerie</b>	Chantelauze	385 591,45	-180 082,90 + 109 399,30 - 70 683,60	<b>314 907,85</b>
<b>TOTAL HT</b>		1 463 961,96		<b>1 456 682,36</b>

Mr Aulagnier fait remarquer que beaucoup d'imprécisions subsistent sur la conduite de ce chantier.

Au terme des débats le conseil municipal :

- Par 26 voix pour et 2 abstentions approuve les avenants proposés par le rapporteur.
- Par 27 voix pour et 1 abstention se prononce pour l'application des pénalités de retard telles que prévues aux marchés et dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

- A l'unanimité autorise Mr le maire à lancer une consultation en vue de la mise en place d'échangeurs pour dissocier le réseau du Coral/collège du réseau général. Cette prestation n'ayant pas été prévue par le maître d'œuvre.

### **TRAVAUX DE CHAUFFAGE AU GROUPE SCOLAIRE : AVENANTS AUX MARCHES**

Unanimité sur les avenants permettant d'intégrer les travaux, non prévus à l'origine, de raccordement de l'appartement sur le réseau de chaleur.

Ces avenants concernent :

	<b>Montant initial TTC</b>	<b>Avenant TTC</b>
<b>Lot n°3 Chauffage sous-stations</b>	338 849.53 €	35 464.99 €
<b>Lot n°4 Plâtrerie peinture</b>	24 988.03 €	3 444.48 €

Il est rappelé que le financement inscrit au budget communal s'élève globalement à 462 000 €.

A l'heure actuelle les montants mandatés et restant engagés sur cette opération sont de 429 770.58 € TTC.

La prise en compte de ces avenants portera, sous réserve de modifications ultérieures, le montant des travaux à 468 680.05 € TTC ce qui nécessitera un ajustement budgétaire 6 680.05 € TTC ceci dans le cadre d'une décision modificative au budget.

### **TARIFS ECOLE DE MUSIQUE : 2012/2013**

Les propositions de la commission concernant les tarifs de l'école de musique, à compter de la rentrée scolaire 2012/2013, sont approuvées à l'unanimité. Le détail de cette tarification était annexée au rapport de synthèse.

### **SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

Unanimité sur les tarifs suivants :

Quotient familial	Nuitée Ados ou 4-10 ans	Mini-séjour 3 jours / 2 nuits	Mini-séjour 5 jours / 4 nuits
- de 210€	4.00 €	70.00 €	95.00 €
De 211€ à 420€	4.50 €	75.00 €	110.00 €
De 421€ à 740€	5.00 €	80.00 €	120.00 €
De 741€ à 1200€	5.50 €	85.00 €	130.00 €
+ de 1200€	6.00 €	90.00 €	140.00 €

### **APPROBATION DU DISPOSITIF TREMPLIN LOCAL**

Unanimité pour :

- Approuver la mise en place du dispositif tremplin local pour l'été 2012.
- Autoriser Mr le Maire à signer une convention de prestation partenariale avec l'association « les Francas du Puy-de-Dôme » dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif "Tremplin Local".

Les crédits nécessaires au financement de ce dispositif ont été prévus au budget primitif 2012 du service Pôle Enfance-Jeunesse-Famille.

### **STRUCTURES PETITE ENFANCE : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Unanimité pour autoriser l'adhésion de la commune à un groupement de commandes en vue de la fourniture et de la livraison de couches pédiatriques jetables pour les structures d'accueil de la Petite Enfance.

Outre la ville d'Ambert sont susceptibles de faire partie de ce groupement :

*Mairie d'Aulnat, Association Pain d'Épices, Mairie de Cébazat, Les Ballardoux, Association ARENFIP, SOHPEM, Mairie de Chamalières, CCAS de Cournon, Communauté de communes Limagne d'Ennezat,*

Mairie de Gerzat, Les Enfants du Parc, UFCV, Association Les Lapins Bleus, Mairie de Nohanent, Association Les Petites Grenouilles, Mairie de Riom, Association Les Petits Lutins, Allier Comté Communauté, Communauté de communes Volvic-Sources et Volcans,

Mr le Maire est donc autorisé à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents y afférents.

Il est précisé la communauté de communes VOLVIC-Sources et Volcans sera le coordonnateur du groupement ainsi formé.

Le conseil désigne également ses représentants (M Malcros - titulaire et Mme Faucher-Convert-suppléante) pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.

*Mme Bafoil quitte la séance à 11H30 et donne procuration à Mr Aulagnier.*

---

## **AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Sur proposition de Mr Le Maire et à l'unanimité le conseil municipal :

- Donne son accord pour louer à la communauté de communes du Pays d'Ambert un bureau supplémentaire meublé d'une superficie de 16,80 m<sup>2</sup> situé au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de ville dans la continuité de ses bureaux actuels.
- Fixe, pour l'occupation de l'ensemble des locaux ainsi loués, le montant du loyer annuel 2012 sur les bases suivantes :
  - 4 835.28 € annuel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 14 juin 2012
  - 5 863.54 € annuel pour la période du 15 juin 2012 au 31 décembre 2012.
- Dit que le loyer de 5 863,54 € sera révisé ensuite au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers de l'Insee. L'indice de référence est celui du 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Fixe à 24.20% la quote-part due par la communauté de communes au titre des charges liées à l'utilisation de ces locaux.
- Approuve l'avenant n°2 à la convention du 21 décembre 2009 et autorise Mr Le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels permettant de régulariser cette affaire

## **PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Par délibération du 22 décembre 2011, le Conseil Municipal a fixé le montant de la participation pour raccordement à l'égout, celle-ci étant destinée à financer le service d'assainissement collectif. Cette participation ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Elle est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) (loi de finances rectificative 2012).

Après discussions unanimité pour instaurer cette participation sur les mêmes bases que celles appliquées jusqu'alors à savoir :

- Participation de base (PAC) 750 €
- Pour les immeubles collectifs il sera perçu la participation de base à laquelle se rajoutera une participation complémentaire de 200€ par unité d'habitation supplémentaire.

## **SPANC : DIAGNOSTICS SUR L'EXISTANT**

Mr Le Maire rappelle que la commune d'Ambert, par délibérations des 15 Février 2011 et 17 mars 2011, a décidé d'adhérer au service Service public d'assainissement non collectif (SPANC) mis en place par le SIVOM d'Ambert.

Dans ce cadre la Commune a demandé au SPANC d'effectuer le contrôle diagnostic des 70 installations individuelles, non raccordées au réseau collectif, restant à contrôler lors de cette

adhésion. Il avait été convenu à cette occasion que la prise en charge financière de ce contrôle (60 € par installation) serait assurée par la commune sur le budget assainissement.

Après délibération le conseil unanime confirme son accord pour la prise en charge financière de ce premier diagnostic sur l'existant et l'inscription de la dépense correspondante sur le budget 2012 du service assainissement.

### **BASE DE LOISIRS**

A l'unanimité le conseil décide de mettre en place un service de location de vélo à la base de loisirs durant la période estivale et de ce fait approuve d'une part la convention type à conclure au cas par cas et d'autre part le barème des tarifs susceptibles d'être réclamés en cas de dégradations.

### **REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT**

Unanimité pour permettre le remboursement des frais de déplacement des agents lorsqu'ils sont amenés, dans le cadre de leurs fonctions, à utiliser leur véhicule personnel sur le territoire communal. Ceci concerne les services camping, base de loisirs et accueil de loisirs.

Cette indemnisation prévue par la réglementation (arrêté du 5 janvier 2007) s'effectue sous la forme d'une indemnité forfaitaire annuelle dans la limite du montant maximum fixé actuellement à 210 €. L'agent qui utilise son véhicule personnel doit être obligatoirement assuré

### **FINANCES : INDEMNITE DE CONSEIL**

Mr Gilles GUEYGAN Trésorier chargé des fonctions de receveur de la Commune a sollicité la commune au sujet de l'octroi d'une indemnité de conseil.

Monsieur le Maire fait état de la réglementation applicable en la matière et précise, qu'en dehors des prestations obligatoires inhérentes aux fonctions de comptables assignataires, les comptables du Trésor peuvent fournir personnellement aux collectivités territoriales qui en font la demande des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Il précise en outre que les collectivités disposent d'une totale liberté quant à l'opportunité de recourir ou non aux conseils du comptable et de lui verser en contrepartie une indemnité de conseil.

Sur proposition de Mr le Maire et considérant que la Commune d'Ambert assure elle-même les prestations facultatives susceptibles d'être réalisées par le Receveur, le Conseil municipal unanime, décide de ne pas retenir le principe d'attribution d'une indemnité de conseil.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Présentation par M. Mai des rapports annuels concernant la qualité et le prix des services de l'eau et de l'assainissement. Ces rapports ayant été diffusés dans leur intégralité et n'appelant pas de remarques particulières, le conseil municipal prend acte de cette communication.

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE**

Sur proposition de Mme Véronique FAUCHER-CONVERT et après en avoir délibéré, le conseil unanime émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2012-2018 validé par la commission consultative départementale du 27 avril 2012.

### **AFFAIRES SECTIONNALES**

#### **ACQUISITION DE TERRAIN PROPRIETE DE LA SECTION DES CHAUX**

Lors de sa dernière réunion, le Conseil a autorisé la cession de la parcelle, propriété des habitants des Chaux, cadastrée section AT n°183 (134 m²). En effet l'acquisition préalable de cette

parcelle conditionne la réalisation effective d'un investissement nécessaire à l'exécution d'une opération d'intérêt public à l'intérieur du village des Chaux.

Le service du Domaine sollicité par la commune a estimé la valeur vénale de ce bien à 4 €/m<sup>2</sup>, soit une valeur globale de 536 €.

Le conseil municipal par vingt sept voix pour et une abstention (M Guelon) :

- Prend acte de l'exposé du rapporteur et autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section AT n°183 sur la base de l'estimation du service du Domaine soit 4€/m<sup>2</sup>.
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour l'accomplissement des formalités nécessaires à la régularisation de cette affaire.

### **AFFAIRES SECTIONNALES**

#### **FORETS - AYANTS-DROIT AUX COUPES AFFOUAGERES : RECTIFICATION DE LA LISTE**

Lors de la séance du 11 mai 2012 le conseil a approuvé la liste des ayants-droit aux coupes affouagères relative aux forêts des Halles-basses, Bunangues et autres. A la suite de la publication de cette liste le syndic a indiqué avoir, par erreur, proposé l'inscription d'une personne décédée, Mme Coiffier Marie-Louise, sur cette liste.

Le conseil municipal unanime après avoir écouté cet exposé, prend acte de cette situation et décide de radier Mme Coiffier Marie-Louise de la liste des ayants-droit de la Forêt des Halles-Basses, Bunangues et autres (village Morel de haut).

-----  
*Mlle Pascal quitte la séance à 11H50 et donne procuration à Mlle Chapuis.*  
-----

### **CONVENTION DE DON**

Mr le Maire indique qu'il a été dernièrement contacté par Mr Frédéric Sichler qui a souhaité donner à la ville d'Ambert un portrait (116X90) et un buste (45 cm) d'Emmanuel Chabrier.

Ces œuvres proviennent des éditions Costallat dont elles ont été la propriété jusqu'en 1992. En Janvier 1992, le buste devient la propriété de Daniel Toscan du Plantier tandis que le portrait devient la propriété de Frédéric Sichler. Au décès de Daniel Toscan du Plantier, sa veuve Melita Toscan du Plantier a fait don du buste à Frédéric Sichler.

Le conseil municipal unanime après avoir écouté cet exposé :

- Accepte cette donation et autorise Mr Le Maire à signer la convention correspondante avec le donateur.

### **ADHESIONS AU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ**

Unanimité pour autoriser le Sivom Couze Pavin et la Communauté de Communes du pays d'Ambert à intégrer le SIEG du Puy-de-Dôme, au titre de la compétence optionnelle « éclairage public » liée au développement, au renouvellement et à l'entretien des infrastructures et équipements communautaires

### **ADOPTION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2011 AVEC LE CNFPT**

Mr le Maire est autorisé à signer une convention avec le CNFPT Auvergne pour les formations réalisées en partenariat financier. La convention proposée ne constitue pas un engagement définitif mais précise le cadre d'une éventuelle commande.

### **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS**

Unanimité pour que la commune puisse se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le centre de gestion va engager cette année au titre de la couverture du risque prévoyance. Cette protection vient compléter les pertes financières des agents suite à arrêt maladie, invalidité et éventuellement perte de retraite.

### **QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL**

Unanimité pour les créations de postes proposées pour la rentrée scolaire dans les écoles publiques d'une part et l'école de musique d'autre part.

### **TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION DE POSTE – SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

Proposition de Mlle Chapuis visant à créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à mi-temps afin d'assurer le secrétariat du service enfance jeunesse.

Cette proposition suscite un débat dans la mesure où plusieurs élus considèrent que ce poste peut être pourvu dans le cadre d'une réorganisation des services prenant en compte notamment le fait que le syndicat mixte ne sollicitera plus la commune pour une mise à disposition d'un agent titulaire (4 mois/an).

Après débats le Conseil Municipal par vingt voix pour et huit voix contre (M. Joubert, M. Malcros, Mme Bost, M. Beraudias par procuration, Mme Bafoil par procuration, M. Aulagnier, Mme Monnerie, M. Besseyre),

- Décide de compléter ainsi qu'il suit le tableau des effectifs de la commune :
  - Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet (17H30/35H00),
  - Date d'effet de cette décision 1<sup>er</sup> septembre 2012.

### **DECISION PAR DELEGATION**

Le conseil municipal prend acte des décisions suivantes :

- **Non-exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :**
  - N° 14 : FERRARA SABY – Section AC n° 243 – Avenue Georges Clémenceau – Prix 420.000 € - Acquéreur : SCI BASSAL,
  - N° 16 : EROGLU YILMAZ – Section AL n° 38 – Boulevard de l'Europe – Prix : 60.000 € - Acquéreur : Mr CROZE Ludovic,
  - N° 17 : Consorts ROCHE – Section AZ n° 105 – Place des Allées – Prix : 38.500 € - Acquéreur : Mme GERARD Josiane,
  - N° 18 : BONCHE – Section H n° 939 – Terrain de camping – Prix : 60.000 € - Acquéreur : Mr HERITIER Sylvain,
  - N° 19 : MISSONNIER – Section AN n° 171 – Minard – Prix : 100.500 € - Acquéreur : Mr et Mme JACOLOT David,
  - N° 20 : YILMAZ TANRIKULU – Section YR n° 64 – Beauvialle – Prix : 180.000 € - Acquéreur : Mr ROURRE Alain et Mme BLANZAT Marie-Noëlle,
  - N° 21 : Consorts DELAYRE – Section AH n° 69 – Avenue des Croves du Mas – Prix : 31.500 € - Acquéreur : Mme NOUHAUD Agnès,
  - N° 22 : Consorts PISSAVIN – Section AN n° 58 – 39, avenue de Lyon – Prix : 170.000 € - Acquéreur : Mr et Mme BARRIER,
  - N° 23 : JARRIX – Section AH n° 32 – Avenue des Croves du Mas – Prix 18.000 € - Acquéreur : Mr GUENOLE Christian,
  - N° 24 : POURRAT DEROSSIS – Section AM n° 291 – 9, rue du Châtelet – Prix : 20.000 € - Acquéreur : Mr DELORME Olivier,
  - N° 25 : Succession CHANTELOUBE COLLAY – Section AL n° 79 – 29, Avenue des Tuileries – Prix : 65.000 € - Acquéreur : Mr CHEVARIN Hervé.
- **Décisions prises par délégation :**
  - Approbation du contrat d'entretien de l'ensemble du réseau d'éclairage public avec l'entreprise ETDE,
  - Conclusion d'un bail de location précaire avec Mr LEFEBVRE Nathanaël pour un appartement de type T1 situé 23 et 25 place du Châtelet avec effet au 11 juin 2012,
  - Résiliation logement de fonction accordé à Mr Fabrice DISSARD avec effet au 31 Mai 2012.

### **AFFAIRES DIVERSES**

**Mr Aulagnier :**

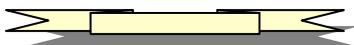
- A constaté que les jardins familiaux paraissent délaissés. Il suggère donc de réfléchir quant à une éventuelle réaffectation de ces terrains et d'envisager sur une partie un lotissement communal
- Souhaite avoir des précisions sur l'état d'engagement de la politique de rénovation urbaine. Il déplore « qu'il ne se passe rien ».
- Il constate également que le programme « village » est une fois de plus au point mort et que l'étude de l'architecte n'a été suivie d'aucune mise en œuvre même partielle.

**Mme Monnerie :**

- Demande si la question de la gérance du snack de la piscine et de la buvette du plan d'eau a pu être réglée. Elle a en effet relevé dans les derniers comptes-rendus de bureau les difficultés rencontrées.

**Mr Le Maire :**

- répond qu'il s'agit d'un problème récurrent auquel la commune est confronté chaque année. Il propose qu'une réflexion soit engagée à ce sujet dès le mois de septembre pour envisager différentes solutions crédibles et pérennes.



L'ordre du jour étant épuisé Mr Le Maire lève la séance à 12H30.